Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212902357-20251211-235_D94_25-DE

Le Relecq Kerhuon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 DECEMBRE 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 11 décembre, à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie du Relecq-Kerhuon, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent PÉRON.

Date de convocation : 27 novembre 2025 Date d'affichage : 27 novembre 2025

Etaient présents :

- M. PÉRON Laurent

Maire

- Mme BOURNOT-GALLOU Claudie
- M. MORVAN Philippe
- M. RÉA Larry
- Mme BOULIC Chantal
- M. LE BERRE Ronan
- Mme CALVEZ-RÉA Annie
- M. PÉRON Patrick
- M. OLLIVIER Daniel

Adjoints

- M. BIANIC Bertrand
- Mme MÉVELLEC-SITHAMMA Monique
- Mme LAVERGNE Pauline
- M. LIZIAR Pierre-Yves
- Mme LAGATHU Danièle
- Mme CADIOU Chantal
- Mme SAHLI Mouna
- Mme NICOLAS Rachel
- M. KERVRAN Patrice
- M. SEGALEN Pascal
- Mme LE CORRE Sonia
- M. MARSOLLIER Gérard
- M. RIOUAL Marc
- M. FOURMANTIN Jean-Marie
- M. BARBIER Georges
- Mme GARRIGUES-KERHASCOET Laurence
- M. L'ÉOST Erwan

Conseillers municipaux

Etaient absents :

- Mme MAZELIN Isabelle donne procuration à M. LIZIAR Pierre-Yves
- Mme DE CECCO Angélique donne procuration à Mme SAHLI Mouna
- M. SARRABEZOLLES Renaud donne procuration à Mme BOURNOT-GALLOU Claudie
- Mme LE BIHAN Véronique donne procuration à M. BIANIC Bertrand
- M. QUENTEL Jérémy donne procuration à M. MORVAN Philippe
- Mme LAVERGNE Pauline donne procuration à Mme NICOLAS Rachel (jusqu'à la délibération 235-D78-25
- Mme QUÉTIER Marie ne donne pas procuration

Madame LE CORRE Sonia a été nommée secrétaire de séance

---

235 – D94 – 25 : RAPPORT D'ACTIVITE 2025 DES JARDINS PARTAGES DU VIEUX KERHORRE

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212902357-20251211-235_D94_25-DE

235 – D94 – 25 : RAPPORT D'ACTIVITE 2025 DES JARDINS PARTAGES DU VIEUX KERHORRE

Résumé :
Dans le cadre du plan France Relance (mesure 11-B), la ville du Relecq-Kerhuon a sollicité le Centre Jacolot afin de mettre en œuvre le projet d'un jardin partagé au Vieux Kerhorre. A ce titre, le dossier de candidature à l'appel à projet co-construit par la ville du Relecq-Kerhuon, le Centre Jacolot et l'association Vert le Jardin pour la partie technique, a été déposé en septembre 2021.

Le projet s'est concrétisé en 2023, par la signature d'une convention d'occupation et d'usages pour les jardins partagés du Vieux Kerhorre, entre la Ville du Relecq-Kerhuon et l'Association d'Action Sociale Educative et Culturelle (AASEC).

En son article 3, il est précisé que pendant toute la durée de la convention, la Ville du RELECQ-KERHUON soutient l'AASEC pour l'animation technique du jardin, sous forme d'ateliers dont le montant n'excède pas 1 500 € TTC.

Pour ce faire, l'Association doit solliciter annuellement la reconduction de l'animation technique du jardin, en même temps que l'envoi d'un bilan de l'activité (Annexe 1). A cette demande, est obligatoirement joint un devis détaillé (Annexe 2).

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- De prendre connaissance du bilan d'activité 2025,
- D'accorder la reconduction des ateliers techniques pour l'année 2026 pour un montant de 1 490,80 € TTC.

○ Avis de la commission Plénière : Favorable à l'unanimité

Mise aux voix la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait au RELECQ-KERHUON, le 11 décembre 2025
Le Maire,

MAIRIE LE RELECQ KERHUON Finistère

Laurent PÉRON